M6: La justice ouvre une enquête sur un reportage de «Zone Interdite» sur les migrants

23/09/2016 à 22h56

Comme le rapporte le site de TéléObs, la justice aurait ouvert une enquête sur un reportage de Zone interdite diffusé en 2013 sur M6. A l'époque, trois Camerounais filmés plusieurs mois lors de leur périple pour arriver clandestinement en France avaient porté plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui », « aide à l'entrée et au séjour irrégulier » et « soumission d'une personne à des conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine ».

Instrumentalisés ?

Dans le cadre d'un reportage pour M6, Émile Zola Matemb Ba Em, Alain Joseph Ebanga Ndoumou et Elie Mbock avaient été suivis par une équipe de journalistes de la société Tony Comiti, durant leur périple pour tenter de rejoindre la France, depuis la Lybie. Mais arrivés en France, les trois hommes avaient porté plainte contre X, reprochant aux journalistes de les avoir instrumentalisés. Il était notamment reproché aux équipes de reportage d'avoir encouragé les clandestins à entreprendre ce voyage qu'elles auraient en partie financé. Malgré ces plaintes, M6 avait tout de même décidé de diffuser ce reportage de Zone Interdite intitulé « Clandestins : ils traversent l'enfer pour venir vivre en France ».

Selon TéléObs, le Procureur de la république de Paris aurait demandé l'ouverture d'une information judiciaire sur les conditions de tournage de ce reportage.

20minutes.Fr